

Avis

Générale

colonial

## Avis n° 01-148-1909 relatif à l'institution d'une régie provisoire pour assurer l'exploitation du chemin de fer de Djibouti à Diré-Daoua.

n° 01-148-1909

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 janvier 1909

Numéro JO  
n° 148 du 01/03/1909

Date du numéro  
1 mars 1909

### TEXTE INTÉGRAL

il a été institué une régie provisoire pour assurer l'exploitation du chemin de fer de Djibouti à Diré-Daoua. Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis est ordonnateur du budget de cette régie provisoire et le Trésorier-payeur de cette Colonie en est le Comptable, Les bureaux à Paris du Directeur de cette régie sont installés Quai Voltaire, n° 5.